



**INSTRUMENT EUROPÉEN DE VOISINAGE ET DE PARTENARIAT**

**LA RÉPUBLIQUE DE LA MOLDAVIE**

**PROGRAMME INDICATIF NATIONAL  
2007-2010**

## **Sommaire**

<b>SOMMAIRE .....</b>	<b>1</b>
<b>1. INTRODUCTION.....</b>	<b>2</b>
<b>2. PRIORITES ET OBJECTIFS PRINCIPAUX .....</b>	<b>2</b>
<b>3. BUDGET INDICATIF.....</b>	<b>3</b>
<b>4. DOMAINE PRIORITAIRE 1: SOUTIEN AU DEVELOPPEMENT DE LA DEMOCRATIE ET A LA BONNE GOUVERNANCE.....</b>	<b>3</b>
4.1. CONTEXTE ET JUSTIFICATION .....	3
4.2.1. Sous-priorité 1: réforme de l'administration publique et gestion des finances publiques .....	4
4.2.2. Sous-priorité 2: État de droit et réforme judiciaire .....	5
4.2.3. Sous-priorité 3: droits de l'homme, développement de la société civile et collectivités locales .....	6
4.2.4. Sous-priorité 4: éducation, science et contacts/échanges entre les peuples.....	7
<b>5. DOMAINE PRIORITAIRE 2: SOUTIEN A LA REFORME REGLEMENTAIRE ET AU RENFORCEMENT DES CAPACITES ADMINISTRATIVES .....</b>	<b>8</b>
5.1. CONTEXTE ET JUSTIFICATION .....	8
5.2. SOUS-PRIORITES .....	9
5.2.1. Sous-priorité 1: promotion des échanges commerciaux réciproques, amélioration du climat des investissements et renforcement de la réforme sociale.....	9
5.2.2. Sous-priorité 2: aspects réglementaires et capacités administratives spécifiques aux différents secteurs .....	10
<b>6. DOMAINE PRIORITAIRE 3: SOUTIEN A LA LUTTE CONTRE LA PAUVRETE ET A LA CROISSANCE ECONOMIQUE.....</b>	<b>11</b>
6.1. CONTEXTE ET JUSTIFICATION .....	11
6.2. PRIORITES .....	12
<b>7. MISE EN ŒUVRE.....</b>	<b>13</b>
<b>8. RISQUES ET HYPOTHESES .....</b>	<b>13</b>
<b>9. ALIGNEMENT, HARMONISATION ET CONSULTATION .....</b>	<b>14</b>
9.1. DIALOGUE AVEC LE GOUVERNEMENT ET ALIGNEMENT SUR LES POLITIQUES NATIONALES .....	14
9.2. HARMONISATION ET COORDINATION AVEC LES ÉTATS MEMBRES, LES AUTRES DONATEURS ET LA SOCIETE CIVILE.....	14

## 1. Introduction

Le document de stratégie CE-République de la Moldavie<sup>1</sup> (DSP) 2007-2013 a été rédigé en étroite consultation avec les autorités moldoves et adopté formellement par la Commission le 7 mars 2007. Les États membres, les autres donateurs et les organisations de la société civile ont été consultés au cours du processus d'élaboration.

L'aide communautaire destinée à la Moldova pour la période couverte par cette stratégie vise principalement à soutenir, dans le cadre de la politique européenne de voisinage (PEV), le développement d'une relation toujours plus étroite entre l'UE et la Moldova fondée sur les objectifs politiques définis dans l'accord de partenariat et de coopération (APC) et dans le plan d'action UE-Moldova dans le cadre de la PEV. La stratégie d'assistance de la Communauté porte notamment sur la lutte contre la pauvreté et la croissance économique et est pleinement conforme au EG-PRSP adopté par le gouvernement en mai 2004.

Le DSP offre une synthèse globale des priorités futures de l'assistance communautaire qui couvre tous les instruments et des programmes concernés et respecte la structure du plan d'action, divisé en sept chapitres principaux.<sup>2</sup>

Le présent programme indicatif 2007-2010 précise dans le détail l'objet des actions prévues au titre de l'enveloppe nationale mise à disposition dans le cadre du nouvel instrument européen de voisinage et de partenariat (IEVP). Il est destiné à guider la planification des actions et l'identification des projets en définissant un nombre limité de domaines prioritaires, de même que les objectifs et les résultats à atteindre.

## 2. Priorités et objectifs principaux

L'assistance fournie dans le cadre du présent programme indicatif national pour la Moldavie se concentrera sur **trois domaines prioritaires**. En fonction de l'évolution du règlement de la question de la Transnistrie, la CE apportera une assistance supplémentaire spécifique portant sur tous les aspects du règlement du conflit et de la consolidation de cet éventuel règlement dans la limite des ressources globales disponibles.

*Domaine prioritaire 1: soutien au développement de la démocratie et à la bonne gouvernance*

Sous-priorité 1: réforme de l'administration publique et gestion des finances publiques

Sous-priorité 2: État de droit et réforme judiciaire

Sous-priorité 3: droits de l'homme, développement de la société civile et collectivités locales

Sous-priorité 4: éducation, science et contacts/échanges entre les peuples

---

<sup>1</sup> Ci-après la *République de la Moldavie* sera appelée *Moldavie*.

<sup>2</sup> A savoir: 1) Dialogue politique et réforme, 2) Coopération en vue du règlement du conflit en Transnistrie 3) Réforme économique et sociale et développement, 4) Questions liées au commerce, marché et réforme réglementaire, 5) Coopération dans le domaine de la justice et des affaires intérieures, 6) Transports, énergie, télécommunications, environnement, recherche, développement et innovation et 7) Contacts entre les peuples.

*Domaine prioritaire 2: soutien à la réforme réglementaire et au développement des capacités administratives*

Sous-priorité 1: promotion des échanges commerciaux réciproques, amélioration du climat des investissements et renforcement de la réforme sociale

Sous-priorité 2: aspects réglementaires spécifiques aux différents secteurs

*Domaine prioritaire 3: soutien à la lutte contre la pauvreté et à la croissance économique*

Sous-priorités: éducation, santé, infrastructures régionales/municipales et développement économique

### **3. Budget indicatif**

L'enveloppe financière mise à disposition pour la Moldova au titre du programme indicatif national 2007-2010 est estimée à 209,7 millions d'euros. Cette enveloppe pourra être augmentée par des allocations au titre de la «Facilité de gouvernance» destinée à récompenser les pays PEV qui s'avèrent les plus performants en ce qui concerne les questions de gouvernance.

A titre indicatif, les ressources seront réparties de la façon suivante<sup>3</sup>:

<u>Domaine prioritaire 1:</u> Soutien au développement de la démocratie et à la bonne gouvernance	52,4-73,4 Mio 25-35 %
<u>Domaine prioritaire 2:</u> Soutien à la réforme réglementaire et au développement des capacités administratives	31,5-41,9 Mio 15-20 %
<u>Domaine prioritaire 3:</u> Soutien à la lutte contre la pauvreté et à la croissance économique	83,9-125,8 Mio 40-60 %

En fonction de l'évolution du règlement de la question de la Transnistrie, la CE apportera une assistance supplémentaire spécifique portant sur tous les aspects du règlement du conflit et de la consolidation de cet éventuel règlement dans la limite des ressources globales disponibles.

### **4. Domaine prioritaire 1: soutien au développement de la démocratie et à la bonne gouvernance**

#### **4.1. Contexte et justification**

Le renforcement de la démocratie et de la bonne gouvernance représentent, pour le gouvernement moldave, des priorités essentielles qui nécessiteront le soutien constant de la CE. Ces objectifs sont directement liés aux priorités définies dans le plan d'action dans le cadre de la PEV notamment sous les chapitres 2.1, 2.3., 2.5 et 2.7.

---

<sup>3</sup> Des réaffectations de fonds entre les domaines prioritaires pourront être envisagées dans les limites autorisées par la base juridique pertinente.

L'assistance communautaire dans ce domaine pourra prendre appui sur des interventions passées et présentes, l'apport de la CE étant déjà substantiel dans le cadre des programmes actuellement en cours. Les besoins demeurant néanmoins élevés dans ce domaine, l'octroi d'une aide prioritaire continue de se justifier. Plusieurs donateurs étant actifs dans le secteur de l'administration publique et de la gestion des finances publiques notamment, il importera d'assurer une étroite coordination.

La réforme de l'administration publique et l'amélioration de la gestion des finances publiques (en rapport, par exemple, avec les systèmes de sécurité sociale) jouent un rôle décisif pour renforcer la capacité institutionnelle, la transparence et la responsabilité publique des structures de l'État et de l'administration publique à tous les niveaux. Cet aspect est également essentiel pour garantir l'efficacité de la lutte contre le crime et la corruption et contre le trafic illicite d'armes légères et de petit calibre.

Par conséquent, il sera nécessaire de continuer à soutenir la réforme du système judiciaire pour poursuivre les objectifs du plan d'action visant à garantir l'indépendance du pouvoir judiciaire, y compris l'impartialité et l'efficacité du ministère public, et à renforcer la capacité administrative du pouvoir judiciaire.

Ces mesures venant du sommet («top-down») devront s'accompagner d'une approche partant de la base («bottom-up») en vue de promouvoir les droits des citoyens et leur participation à la vie politique, économique et sociale, permettant ainsi de les associer davantage à la vie publique et au contrôle des organes institutionnels et des organismes et services de répression, y compris à l'échelle locale. Des actions pourront être prévues dans ce cadre afin de continuer à encourager et à garantir la liberté d'expression et la liberté des médias. L'amélioration de l'accès à la justice et à l'assistance juridique ainsi que la mise en place d'un cadre réglementaire pour la société civile constituent d'autres éléments d'importance dans ce contexte.

Le soutien à la réforme et à la modernisation du système d'éducation, notamment à travers des programmes d'échanges, en vue de sa convergence avec les normes et pratiques en vigueur dans l'UE, jouera un rôle essentiel pour renforcer le développement de la démocratie, la stabilité sociale et la compétitivité économique. Des actions spécifiques visant à promouvoir les initiatives et la culture européennes en Moldova (et inversement) bénéficieront également d'un soutien.

Le soutien à la coopération scientifique et technologique sera également essentiel pour favoriser le développement durable et équitable de l'économie en Moldova.

## **4.2. Sous-priorités<sup>4</sup>**

### **4.2.1. Sous-priorité 1: réforme de l'administration publique et gestion des finances publiques**

#### a) Impact à long terme

Le programme devrait contribuer à long terme au développement d'un État moderne orienté vers la satisfaction des besoins des citoyens.

---

<sup>4</sup> Dans la mesure du possible, la définition de l'impact à long terme, des objectifs spécifiques et des résultats escomptés respecte les objectifs spécifiés dans le plan d'action UE-Moldova dans le cadre de la PEV. Un ajustement des objectifs pourra s'avérer nécessaire en fonction des résultats du suivi de la mise en œuvre du plan d'action.

## b) Objectifs spécifiques

Le programme vise spécifiquement à renforcer la qualité et l'efficacité des services de l'administration publique grâce, entre autres, à la lutte contre la corruption, et à améliorer la gestion des finances publiques.

## c) Résultats escomptés

- Des plans de réforme administrative et de la fonction publique, y compris des mesures anti-corruption, auront été développés;
- des plans de réforme seront en cours de mise en oeuvre dans des ministères et des organismes gouvernementaux sélectionnés;
- des plans pour une gestion plus transparente et plus sûre des finances publiques auront été élaborés;
- des plans pour une amélioration de la gestion des finances publiques auront été testés dans des domaines d'action sélectionnés (par exemple, les systèmes de sécurité sociale).

## d) Indicateurs relatifs au niveau de réalisation

### *Appréciation de l'impact à long terme*

- Amélioration de l'efficacité administrative;
- satisfaction accrue des citoyens concernant les prestations de services publics;

### *Appréciation de la réalisation des objectifs spécifiques*

- Qualité (et quantité) accrue des services fournis;
- réduction des délais dans la fourniture de services;
- réduction et simplification des procédures administratives;
- mise en place de mécanismes supplémentaires de lutte contre la corruption;
- amélioration de l'information du public et transparence accrue des actions et des dépenses;
- consultation accrue des citoyens;
- mise en place de systèmes plus performants pour assurer l'intégrité et l'optimisation des ressources.

## **4.2.2. Sous-priorité 2: État de droit et réforme judiciaire**

### a) Impact à long terme

Le programme devrait contribuer à long terme au renforcement de la démocratie et de l'État de droit.

### b) Objectifs spécifiques

Le programme vise spécifiquement à garantir l'efficacité et l'indépendance du pouvoir judiciaire et à développer sa capacité administrative, tout en assurant l'impartialité, l'efficacité et l'indépendance du ministère public.

### c) Résultats escomptés

- Efficacité, connaissances et intégrité accrues de tous les membres de l'appareil judiciaire;
- mise en œuvre de réformes des codes civil, pénal et administratif ainsi que des codes de procédure, fondées sur les normes européennes;
- amélioration des méthodes de travail des organismes de répression et du ministère public;
- mise en œuvre de réformes du système juridictionnel;
- simplification des procédures juridiques et amélioration de l'accès des citoyens et des opérateurs économiques au système judiciaire.

### d) Indicateurs relatifs au niveau de réalisation

#### *Appréciation de l'impact à long terme*

- Efficacité accrue de l'appareil judiciaire;
- confiance accrue des citoyens dans le pouvoir judiciaire et le respect de l'État de droit.

#### *Appréciation de la réalisation des objectifs spécifiques*

- Indépendance accrue du pouvoir judiciaire (attestée par des enquêtes réalisées par des juristes et des avocats-conseil); renforcement des capacités administratives du pouvoir judiciaire (attesté par une réduction du nombre des affaires renvoyées en appel ayant fait l'objet d'une décision d'annulation par des tribunaux supérieurs) ;
- accroissement des mécanismes extra-juridictionnels pour accélérer le règlement d'affaires civiles de faible importance et en réduire les coûts;
- réduction du nombre de lois dans le domaine judiciaire (codification).

## **4.2.3. Sous-priorité 3: droits de l'homme, développement de la société civile et collectivités locales**

### a) Impact à long terme

Le programme devrait contribuer à long terme au renforcement des droits de l'homme et des libertés fondamentales.

### b) Objectifs spécifiques

Les objectifs spécifiques sont les suivants:

- assurer le respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales, notamment dans les secteurs économique et social, conformément aux normes internationales et européennes;
- promouvoir la participation des citoyens aux processus et aux contrôles des prises de décision, notamment au travers d'organisations de la société civile, y compris des ONG de défense des consommateurs;
- garantir la liberté d'expression et la liberté des médias;
- encourager et renforcer la coopération entre les partenaires publics et privés dans les domaines, par exemple, de l'environnement et de l'éducation en apportant notamment un soutien à des organisations telles que le centre régional pour l'environnement de Moldova;

- renforcer les structures des collectivités locales, conformément aux normes de la Charte européenne des collectivités locales;
- encourager un dialogue social actif entre les partenaires sociaux ainsi que le dialogue civil entre les organismes privés, publics et de la société civile.

#### c) Résultats escomptés

- Renforcement de la formation et accroissement de la sensibilisation, au sein des organismes de répression, à des questions liées aux droits de l'homme concernant notamment les normes fondamentales du travail;
- sensibilisation accrue du public aux structures et aux procédures de prise de décision et renforcement des capacités des organisations de la société civile, notamment des ONG de défense des consommateurs;
- amélioration et renforcement du cadre juridique et administratif, afin de garantir le respect de la liberté des médias et des droits des journalistes;
- soutien de haute qualité à la mise en œuvre des plans nationaux de réforme administrative visant à renforcer les collectivités locales conformément aux normes européennes;
- établissement d'un dialogue institutionnalisé entre les acteurs concernés en vue d'assurer le développement durable de l'environnement, de l'économie et de la société.

#### d) Indicateurs relatifs au niveau de réalisation

##### *Appréciation de l'impact à long terme*

- renforcement du respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales;
- confiance accrue des citoyens dans le respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales.

##### *Appréciation de la réalisation des objectifs spécifiques*

- renforcement des processus de participation du public (attesté, par exemple, par des études de cas concernant d'importants projets d'infrastructures ou par le développement de structures de protection des consommateurs);
- maintien d'un niveau constant de liberté d'expression et de liberté des médias (attesté par des évaluations indépendantes, des rapports d'ONG, etc.);
- renforcement des structures des collectivités locales (attesté par une gestion améliorée des collectivités locales et par une appropriation renforcée des collectivités locales par les citoyens);
- renforcement des structures de dialogue social (attesté par l'existence d'une coopération tripartite efficace et de négociations collectives).

#### **4.2.4. Sous-priorité 4: éducation, science et contacts/échanges entre les peuples**

##### a) Impact à long terme

Le programme devrait contribuer à long terme à améliorer le développement de la démocratie, la compétitivité économique et la stabilité sociale en Moldova.



## b) Objectifs spécifiques

Le programme vise spécifiquement à réformer et moderniser les systèmes d'éducation et de formation, notamment grâce à des programmes d'échange, et à favoriser l'intégration de la Moldova dans l'espace européen de la recherche.

## c) Résultats escomptés

- Amélioration de la qualité, de la capacité et de la pertinence des systèmes d'éducation et de formation par rapport aux besoins de la société et de l'économie et convergence avec les normes et pratiques européennes en prenant en compte la participation accrue à des programmes d'échange;
- accroissement de la capacité des structures de recherche (ressources humaines et matérielles) sur la base de l'excellence scientifique;
- renforcement des liens entre les communautés scientifiques et de recherche de l'UE et de la Moldova, et notamment contribution des institutions et des réseaux éducatifs au développement de rencontres commerciales dans le contexte du soutien au commerce.

## d) Indicateurs relatifs au niveau de réalisation

### *Appréciation de l'impact à long terme*

- Indicateurs de développement social et économique (taux de chômage, taux d'inscription scolaire, etc.).

### *Appréciation de la réalisation des objectifs spécifiques*

- Amélioration des systèmes d'éducation et de formation (attestée par des études évaluant les progrès des réformes et la convergence par rapport aux normes et pratiques communautaires);
- accroissement du nombre de ressortissants moldoves et d'institutions éducatives participant à des programmes d'échange;
- intégration accrue de la Moldova dans l'espace européen de la recherche (attestée par un nombre accru d'activités et de projets conjoints, notamment de partenariats publics-privés productifs dans les domaines de la concession de licences de technologie et du transfert de technologies).

## **5. Domaine prioritaire 2: soutien à la réforme réglementaire et au renforcement des capacités administratives<sup>5</sup>**

### **5.1. Contexte et justification**

L'alignement de la Moldova sur les règles du marché intérieur de l'Union exigera d'importants efforts pour rapprocher la législation et les normes moldoves de celles de l'UE. Les progrès dans ce domaine auront également un impact positif sur le climat des investissements en assurant la mise en place d'une réglementation transparente, prévisible et simplifiée.

---

<sup>5</sup> En ce qui concerne l'assistance technique liée au commerce, les priorités identifiées dans ce document sont conformes à l'étude diagnostique de la Banque mondiale de décembre 2004 qui évalue les enjeux de l'économie et du système des échanges moldove et établit les priorités de réforme et d'aide extérieure.

La CE possède un bagage exceptionnel pour soutenir ce processus, puisqu'elle peut s'appuyer sur la vaste expérience qu'elle a recueillie au cours du processus d'adhésion des dix nouveaux États membres. La planification de l'aide dans ce domaine devra mettre l'accent non seulement sur le conseil technique sur le rapprochement de la législation et l'alignement des procédures, notamment des règlements techniques et des normes et procédures d'évaluation de la conformité, mais également – aspect tout aussi important – sur le renforcement de la capacité administrative afin d'assurer l'appropriation nationale et l'application efficace des normes et des règlements harmonisés. Le soutien à la participation de la Moldova à des programmes, des agences et des réseaux communautaires, dans la mesure où ils seront ouverts au pays, contribuera également au développement de ce processus.

Le plan d'action UE-Moldova définit un nombre considérable de domaines prioritaires pour une réforme de la réglementation relative à la facilitation des échanges et au marché, tels qu'une législation et des procédures douanières compatibles avec les normes internationales et communautaires, l'évaluation de la conformité, les questions sanitaires et phytosanitaires (SPS), la protection des consommateurs, les droits d'établissement et le droit des sociétés, les services et les marchés financiers, le renforcement de la capacité administrative globale de l'administration fiscale et du système fiscal conformément à des principes internationaux, afin d'améliorer la perception des recettes, la politique de concurrence, la politique en matière d'entreprises et de PME, l'application des droits de propriété intellectuelle et industrielle, les marchés publics et les statistiques.

En outre, il sera nécessaire de s'atteler à des réformes de la réglementation sectorielle et au renforcement des capacités administratives, notamment dans les domaines de la justice, la liberté et la sécurité (JLS) en accordant une attention particulière aux questions de migration, de l'énergie, des transports, de l'agriculture et de l'environnement.<sup>6</sup>

Le soutien communautaire dans ce domaine est donc directement lié aux priorités établies dans le plan d'action UE-Moldova notamment aux chapitres 2.3, 2.4, 2.5 et 2.6. En règle générale, un maximum de flexibilité sera nécessaire afin de répondre efficacement à l'évolution des besoins pendant la mise en œuvre du plan d'action et au-delà.

## **5.2. Sous-priorités**

### **5.2.1. Sous-priorité 1: promotion des échanges commerciaux réciproques, amélioration du climat des investissements et renforcement de la réforme sociale**

#### a) Impact à long terme

Le programme devrait contribuer à long terme au processus de réforme et de développement économique et social, ainsi qu'à l'alignement progressif de la Moldova sur les normes sociales et du marché intérieur de l'UE.

#### b) Objectifs spécifiques

Le programme vise spécifiquement à faciliter les échanges et à améliorer de façon durable le climat des investissements, ainsi que la situation sociale et de l'emploi.

---

<sup>6</sup> Dans des cas dûment justifiés et en tenant compte du caractère limité des ressources disponibles, des travaux d'infrastructure pourront être également envisagés dans ce cadre.

### c) Résultats escomptés

- Mise en œuvre de mesures concernant la réforme du marché et de la réglementation visant à un rapprochement de la législation et à un alignement des procédures, notamment des règlements techniques et des normes et procédures d'évaluation de la conformité, ainsi que des normes statistiques, sur la base du plan d'action dans le cadre de la PEV et de la stratégie adoptée en matière de priorités;
- mise en œuvre de réformes, y compris l'élimination des barrières existantes, en vue de promouvoir les échanges et les investissements;
- mise en œuvre de réformes législatives et politiques dans le domaine social et de l'emploi visant à un rapprochement des normes de l'UE;
- renforcement des capacités administratives permettant d'assurer l'appropriation nationale et l'application efficace des réglementations harmonisées.

### d) Indicateurs relatifs au niveau de réalisation

#### *Appréciation de l'impact à long terme*

- Indicateurs de développement économique et social et degré d'alignement sur le marché intérieur (mesuré et évalué par l'UE dans les rapports d'avancement pertinents).

#### *Appréciation de la réalisation des objectifs spécifiques*

- Accroissement du niveau et de la diversification (en termes de produits) des échanges attesté par les statistiques du commerce issues du gouvernement ou d'autres sources;
- amélioration du climat des investissements attesté par l'accroissement des investissements directs étrangers, par des enquêtes réalisées auprès des investisseurs et par des évaluations ou des rapports établis par les institutions de l'UE ou d'autres organismes;
- amélioration de la situation sociale et de l'emploi attestée par les données sur la création d'emplois et sur les prestations de services sociaux.

## **5.2.2 Sous-priorité 2: aspects réglementaires et capacités administratives spécifiques aux différents secteurs**

### a) Impact à long terme

Le programme devrait conduire à long terme à une amélioration de la compétitivité de l'économie moldove résultant du renforcement de marchés sectoriels concernant notamment les transports, l'énergie, l'environnement, l'agriculture, le secteur financier et la société de l'information, ainsi que du développement d'un cadre législatif et administratif pour les PME dans tous les secteurs et de l'amélioration des capacités moldoves dans le domaine de la justice, de la liberté et de la sécurité, notamment en ce qui concerne la gestion des frontières et des flux migratoires et le régime d'asile.

### b) Objectifs spécifiques

Le programme vise spécifiquement à assurer la convergence des réglementations par rapport à l'UE et à développer et améliorer les capacités dans les domaines précités.

### c) Résultats escomptés

- Réforme des réglementations et développement des capacités sectorielles conformément aux priorités établies dans le plan d'action et aux stratégies détaillées pour les différents secteurs;
- renforcement des capacités administratives des ministères ou des structures gouvernementales responsables des secteurs concernés afin d'assurer l'appropriation nationale et l'application efficace des réglementations sectorielles.

### d) Indicateurs relatifs au niveau de réalisation

#### *Appréciation de l'impact à long terme*

- Bon niveau de réforme dans des secteurs clés (attesté dans des études ou des rapports d'avancement de l'UE).

#### *Appréciation de la réalisation des objectifs spécifiques*

- Bon niveau de convergence de la réglementation par rapport à l'UE dans des secteurs clés (attesté dans des études ou des rapports d'avancement de l'UE).

## **6. Domaine prioritaire 3: soutien à la lutte contre la pauvreté et à la croissance économique**

### **6.1. Contexte et justification**

La Moldova est le pays le plus pauvre d'Europe, avec un revenu par habitant de 880 dollars US en 2005 (RNB selon la méthode Atlas). Si les chiffres de la pauvreté ont reculé fortement après 1999, la tendance est désormais à la stagnation. Entre 1999 et 2005, le taux de pauvreté au niveau national a chuté de 73 % à 28,5 %, ce qui constitue, pour cette période, la baisse la plus importante en Europe et en Asie centrale. Cependant, depuis 2004, la réduction de la pauvreté semble marquer le pas malgré une croissance économique continue et le taux de pauvreté est même reparti à la hausse dans les régions rurales. En ce qui concerne le profil de la pauvreté, les populations rurales et les groupes ayant un faible niveau d'instruction sont les plus vulnérables. Les ménages ruraux ayant à leur tête une femme sont en général moins pauvres que ceux qui ont à leur tête un homme.

La réduction de la pauvreté est l'un des principaux objectifs du gouvernement moldove, et le programme de développement du pays est décrit dans le document de stratégie sur la croissance économique et la réduction de la pauvreté adopté en 2004. Les objectifs de développement du millénaire (à atteindre d'ici 2015) comprenant des cibles et des indicateurs ont été définis pour le pays dans le premier rapport sur les ODM en République de Moldova approuvé par le gouvernement en mars 2005. Des progrès ont été accomplis en ce qui concerne certains ODM, notamment dans le domaine de l'éducation, de la parité hommes/femmes et de la mise en place de partenariats globaux, mais il est peu probable que les objectifs soient atteints en ce qui concerne la mortalité maternelle et infantile ainsi que la prévention du VIH/SIDA et de la tuberculose.

Les mesures prises dans ce domaine de priorité doivent porter spécifiquement sur le développement et la mise en œuvre, au niveau régional et des communautés locales, de programmes visant à améliorer la fourniture de services de qualité et l'accès à ces services, en particulier dans les domaines de l'éducation, de la santé, et des infrastructures régionales/municipales<sup>7</sup>. Les activités favorisant le

---

<sup>7</sup> De telles mesures doivent à l'évidence tenir compte de l'ensemble des contraintes pesant sur le système (financement du secteur, développement et gestion des ressources humaines, cadre réglementaire, etc.), ce qui implique que soit apporté un

développement économique, et notamment l'amélioration des régimes douaniers et frontaliers afin d'encourager la facilitation du commerce et le développement régional, feront également l'objet d'un soutien.

## **6.2. Priorités**

### a) Impact à long terme

Le programme devrait contribuer à long terme à la réalisation des objectifs de développement du millénaire élaborés pour la République de Moldova.

### b) Objectifs spécifiques

Le programme vise spécifiquement à réduire la pauvreté et les inégalités sociales et à améliorer les conditions de vie.

### c) Résultats escomptés

- Accroissement de la fourniture de services de qualité et de l'accès à ces services notamment dans les domaines de l'éducation et des soins de santé;
- renforcement et modernisation des infrastructures municipales et régionales (établissements éducatifs et sanitaires, systèmes d'adduction d'eau et d'assainissement, réhabilitation des routes, infrastructures ayant trait aux déchets, infrastructures énergétiques, notamment les initiatives relatives à l'efficacité énergétique);
- renforcement de la capacité de développement économique, notamment amélioration des régimes douaniers et frontaliers.

### d) Indicateurs relatifs au niveau de réalisation

#### *Appréciation de l'impact à long terme*

- Progrès vers la réalisation des indicateurs relatifs aux ODM en République de Moldova.

#### *Appréciation de la réalisation des objectifs spécifiques<sup>8</sup>*

- Réduction de la part de population dont le revenu journalier est inférieur à 2,15 dollars US;
- amélioration du taux net d'inscription scolaire et d'autres indicateurs de performance des élèves;
- réduction de la mortalité infantile et maternelle;
- réduction de l'incidence du VIH/sida;
- augmentation de la part de population ayant un accès permanent à l'eau potable;
- augmentation du pourcentage de personnes ayant accès à un meilleur système d'assainissement ;
- sécurité accrue des fournitures énergétiques et réduction des pertes d'énergie.

---

soutien au gouvernement central pour le développement et la mise en œuvre de politiques appropriées. Ces aspects sont couverts par les deux premiers domaines prioritaires définis dans le présent PIN. La cohérence entre les actions entreprises au niveau central et régional/local ainsi qu'un séquençage approprié pour leur mise en œuvre doivent être assurés lors de la conception de programmes et de projets spécifiques.

<sup>8</sup> Ces indicateurs ont été définis à partir des indicateurs relatifs aux ODM pour la République de Moldova. Pour les références complètes, consulter le premier rapport sur les ODM en République de Moldova (publié en juin 2005).

## **7. Mise en œuvre**

Le principe général qui sous-tend ce programme est la création de partenariats en vue d'atteindre des objectifs politiques communs. Il est essentiel d'impliquer les homologues moldaves autant que possible dans l'organisation des opérations de manière à accentuer le lien clair qui doit s'établir entre la réalisation d'objectifs politiques communs et la coopération en matière d'aide. A cet égard, il importe notamment d'examiner les possibilités de cofinancement par les autorités moldaves, de manière à démontrer l'engagement de la Moldavie.

La prise d'un nombre excessif de petites mesures isolées conduirait à une surcharge administrative et retarderait de manière générale le processus de mise en œuvre. Les programmes doivent, en revanche, prévoir un nombre limité de composantes intrinsèquement flexibles. Alors que des mécanismes de mise en œuvre détaillés seront élaborés pour chaque action, le soutien à des programmes sectoriels ou multi-sectoriels, de même que le recours aux financements groupés et/ou au soutien budgétaire, sont encouragés lorsque les conditions nécessaires sont réunies.

Les nouveaux instruments de coopération, tels que les programmes de jumelage ou TAIEX, devraient s'avérer particulièrement utiles dans le domaine de la réforme réglementaire et du renforcement des capacités administratives et seront donc pleinement exploités. La flexibilité jouera notamment dans ces domaines un rôle d'importance en vue d'adapter les programmes d'aide communautaire à l'évolution des priorités politiques. Un soutien sera également accordé, le cas échéant, à la participation de la Moldova à des programmes, des agences et des réseaux communautaires dès lors que ceux-ci seront ouverts au pays. Ce soutien devrait également concerner les bénéficiaires finaux de manière à ce qu'ils puissent tirer profit des possibilités offertes dans le cadre des programmes ouverts.

Pour ce qui est du soutien au développement des infrastructures, l'assistance communautaire doit être mise en œuvre en étroite collaboration avec la BEI, la BERD et d'autres institutions financières internationales et peut consister en un appui au «pré-investissement», en la réalisation d'évaluations des répercussions environnementales et sociales et en l'action de subventions à des volets de certains investissements. Les prêts bonifiés permettent de favoriser les investissements des institutions financières internationales dans les domaines de l'environnement, de l'énergie et du transport, comme l'explique le document de stratégie relatif à la Moldova. L'aide communautaire au développement des infrastructures, quel qu'il soit, sera accordée sous réserve du respect intégral des dispositions applicables de l'acquis communautaire.

Un mécanisme approprié prévoyant notamment un soutien au niveau des communautés locales devra être identifié pour favoriser le développement de la société civile.

## **8. Risques et hypothèses**

Le présent programme indicatif se base essentiellement sur l'hypothèse d'un engagement continu pour la mise en œuvre de l'agenda des réformes et des objectifs politiques établis dans le plan d'action UE-Moldova et dans l'accord de partenariat et de coopération (APC), adoptés conjointement. Si, à la suite de changements politiques majeurs en Moldova, cette hypothèse ne devait plus être valable, les priorités établies dans ce programme indicatif et le document de stratégie générale pourraient faire l'objet d'une révision précoce.

En ce qui concerne le passage à de nouveaux mécanismes d'octroi de l'aide et de nouvelles méthodes de financement telles que le soutien budgétaire, on estime que des progrès seront réalisés dans le développement de politiques sectorielles précises. L'amélioration de la gestion des finances publiques avec, le cas échéant, le soutien de donateurs, et un cadre macroéconomique stable seront également nécessaires.

## **9. Alignement, harmonisation et consultation**

### **9.1. Dialogue avec le gouvernement et alignement sur les politiques nationales**

Les objectifs politiques définis dans le plan d'action UE-Moldova ont été approuvés formellement par les deux parties en février 2005.

Les consultations avec les autorités moldoves sur ce programme et le document de stratégie générale ont débuté au cours d'une mission de programmation menée en septembre 2005. Il a été décidé, à ce stade, que la future stratégie d'assistance devrait se baser sur les objectifs politiques adoptés conjointement tout en sélectionnant un nombre limité de domaines prioritaires où l'assistance financière de la Communauté devrait avoir le meilleur impact. Les deux parties ont aussi unanimement reconnu l'entière compatibilité entre le plan d'action UE-Moldova et le EG-PRSP, convenant que ces deux documents feraient l'objet conjointement de la nouvelle stratégie d'aide communautaire.

Au cours d'une seconde mission organisée en décembre 2005, des projets de documents de programmation ont été examinés avec le coordinateur national et l'unité nationale de coordination, ainsi qu'avec le ministère des affaires étrangères chargé de la coordination des aspects politiques de la mise en œuvre du plan d'action. Les autorités moldoves ont largement approuvé les grandes lignes du programme proposé. Au cours de l'année 2006, d'autres discussions ont eu lieu avec les autorités moldoves afin de mettre la dernière main aux documents de programmation.

### **9.2. Harmonisation et coordination avec les États membres, les autres donateurs et la société civile**

Les États membres ont été informés sur le programme et invités à formuler leurs commentaires au cours des réunions de coordination organisées à Chisinau.

Des contacts intensifs ont été entretenus à Chisinau et à Bruxelles avec tous les donateurs concernés, notamment le DFID, la BERD, la BEI, le FMI, le SIDA, l'UNPD, l'USAID et la Banque mondiale. Une table ronde réunissant les organisations de la société civile a eu lieu à Chisinau dans le cadre du processus de programmation.

Dans l'esprit de la déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide et du cadre de partenariat pour le développement signé entre le gouvernement moldove et les principaux donateurs en mai 2006, il importe désormais de veiller à resserrer la coordination entre les donateurs, notamment dans le cadre de la préparation et de la mise en œuvre de programmes de soutien sectoriel.